



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 16 décembre 2024**

Date de la convocation : mardi 10 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU (excusé du n° 5 au n° 12), M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN (excusée du n° 6 au n° 24), M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS (présente du n° 1 au n° 3), M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Sébastien AYERDI, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (présente du n° 1 au n° 25), M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), M. Pierre DUDOUET (pouvoir à M. Régis LAURAND), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Camille LE DELLIOU (pouvoir à M. Antoine CHEVALIER), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE du n° 4 au n° 36), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO du n° 26 au n° 36)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 18 Soutien aux associations de commerçants

Rapporteur : M. Thibault CHENEVIÈRE

Mesdames, Messieurs

Depuis un certain temps, il est communément admis au niveau national que la croissance des mètres carrés commerciaux lors des vingt-cinq dernières années, couplé à l'essor du e-commerce, a excédé le potentiel de consommation des ménages. Les centres commerciaux doivent donc se différencier pour résister et attirer les consommateurs, c'est la problématique qui s'impose à notre centre-ville.

Depuis un certain nombre d'années la Ville de Pau a mis en œuvre deux principaux leviers : d'une part le développement de l'offre commerciale et, d'autre part, la stimulation des flux en centre-ville, en créant le plus souvent possible des occasions d'y faire venir les chalands. Ce qui permet également d'augmenter l'attractivité dans certaines rues où le flux de chalands est inférieur à celui des principales artères du centre-ville.

En matière d'offre, les Halles constituent une des principales locomotives commerciales du centre-ville, la place du foirail a été requalifiée avec une offre culturelle inédite qui redynamise le commerce de la place et des rues adjacentes. Les quartiers du château et du Hédas avec l'offre de restauration et de loisirs participent aussi activement à l'attractivité du centre-ville.

Pour les secteurs marchands du centre-ville, la Ville de Pau a un rôle de facilitateur entre bailleurs et enseignes, construit une offre de locaux pertinents avec la SIAB et fait en sorte de faciliter les démarches d'implantation des porteurs de projets.

Pour générer des flux, au-delà de la programmation événementielle et culturelle de la ville, la commune profite des temps forts commerciaux (Pâques, fête des Mères, fête des pères, halloween, saison touristique, Black Friday, Noël...) pour que la destination centre-ville soit attractive quand les consommateurs dépensent leur argent.

D'autres animations sont également mises en œuvre avec les deux braderies annuelles, les marchés des artisans et de la brocante, les rendez-vous gourmands ainsi que le marché de Noël qui est devenu un des plus beaux rendez-vous du Sud-Ouest.

C'est à ce titre que nous soutenons les actions de promotion et d'animation portées par différentes associations de commerçants qui ont su se fédérer.

1. Soutien à l'Association des Commerçants « Pau Commerces »

L'Association des commerçants « Pau Commerces », dirigée par Alexandre Zimmermann, a été créée en 1994 pour dynamiser l'économie locale. L'association a pour but de soutenir les commerçants (petites et moyennes structures) et de les accompagner dans leur activité. Elle regroupe 250 commerçants qu'ils soient indépendants ou franchisés et de tous les secteurs d'activité (beauté, restauration, culture, mode, restauration...).

Dans le cadre de son programme d'actions, l'Association des commerçants « Pau Commerces » continue à mettre en œuvre diverses actions visant à valoriser les commerçants de la ville de Pau et à augmenter le trafic en magasin :

- Opérations commerciales dédiées avec des jeux concours et bons d'achats ;
- Formations et soutien numériques pour les commerçants ;
- Soutien à l'installation des commerçants et à la recherche de partenaires ;
- Mise en place de vidéos et photos mettant en avant un commerçant, un artisan ou un savoir-faire ainsi que les différentes actions menées par l'association.
- Événements réguliers à destination des commerçants adhérents (petits déjeuners, afterworks information ciblées avec intervenants...);
- Distribution auprès des commerçants de l'opération tickets parkings mis en place par la collectivité.

2. Soutien à l'Amicale des Commerçants de la rue Taylor

L'Amicale des Commerçants de la rue Taylor, dirigée par Cyrille Wisniewski, a été créée en 2016 afin de représenter l'ensemble des commerçants de la rue Taylor, défendre leurs intérêts et contribuer à la dynamisation commerciale de la rue et du quartier.

En 2024, l'Amicale des commerçants de la rue Taylor a organisé un rendez-vous majeur pour rendre hommage et faire mieux connaître Alexander Taylor.

Il a été proposé un voyage dans le temps avec une exposition de photos anciennes de la rue ainsi que différentes animations (jeux de piste, dégustation de produits Ecossois...).
La déambulation de joueurs de cornemuses dans les rues du centre-ville a été un vrai succès.

L'amicale fêtera également Noël par une journée dédiée aux enfants avec la rue fermée à la circulation.

D'autres actions promotionnelles jalonnent également l'année.

3. Soutien à l'Association des Commerçants et artisans de la rue des Cordeliers

L'Association des Commerçants et des artisans de la rue de Cordeliers, dirigée par Laurence Pinchon, a été créée en 2019 afin de représenter les artisans et commerçants de la rue des Cordeliers et de dynamiser la rue via diverses animations commerciales.

Afin de favoriser le dynamisme commercial, l'association met en place des rendez-vous récurrents avec des déballages devant les commerces, des ouvertures prolongées, des nocturnes et une communication ciblée sur les commerces de la rue.

Cette année encore la grande braderie d'été sera clôturée par le bal des Cordeliers.

4. Soutien à l'Association des Commerçants du quartier du château « Au bon Roy Henri »

L'Association des Commerçants du quartier de Château « au bon Roy Henri », dirigée par Laure Camblong, a été créée en 2023 afin de fédérer les commerçants du quartier du château qui sont principalement des restaurateurs.

Cette jeune association a, dès sa création, pu animer le quartier du château par la mise en place de rendez-vous estivaux autour de la musique et de l'art de la rue.

En 2024, l'Association a organisé un rendez-vous majeur (Les Médiévales du Château) en partenariat avec le Domaine du Château d'Henri IV.

En 2025 l'Association reconduira ces rendez-vous estivaux et étudie la possibilité d'animer d'autres dates.

Ces quatre Associations, sollicitent l'aide de la Ville de Pau afin que celle-ci participe au financement de leurs projets qui sont en pleine complémentarité avec les nombreuses opérations menées par la ville, afin de dynamiser l'activité commerciale du centre-ville.

Toutes les actions portées par les différentes associations seront largement relayées par le service commerce et le service communication de la ville ainsi que par les médias locaux.

Une convention sera établie avec chaque association. Elle définira les modalités précises de versement et de remboursement de l'aide, ainsi que les engagements de l'Association concernée en contrepartie de l'aide attribuée par la Ville de Pau.

Également, toutes ces initiatives alimentent le volet commerce du plan Action Cœur de Ville, dont la Ville de Pau a été une des premières bénéficiaires.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 9 décembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'Association des Commerçants « Pau Commerces », d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'Amicale des Commerçants de la rue Taylor, d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'Association des Commerçants et artisans de la rue des Cordeliers, d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'Association des Commerçants du quartier du château « au bon Roy Henri ». Cette subvention générale de 24 000 € sera prise en crédit de fonctionnement ;

2. Autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes ;

3. Décider que la dépense correspondante sera financée par les crédits inscrits au Budget Primitif 2025 de la Ville de Pau, chapitre 65 - Fonction 61 – Article 678.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU